

Paris, le 17 mai 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prévention des noyades : le ministère de la Santé et de la Prévention et le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques se mobilisent à l'approche de la saison des baignades.

En France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1 000 décès, dont presque la moitié pendant la période estivale. Ces noyades sont pourtant pour la plupart évitables. Les ministères chargés de la Santé et des Sports se mobilisent pour lutter contre ce fléau, qui touche notamment les jeunes enfants et les personnes âgées.

Une campagne de prévention inédite, centrée sur la vigilance des parents auprès des jeunes enfants

Chaque été, les enfants de moins de 6 ans représentent le quart des noyades accidentelles. Une **surveillance insuffisante** est la principale cause de noyades pour cette tranche d'âge. Ces constats soulignent la nécessité de poursuivre les efforts de prévention des noyades des jeunes et de rappeler l'importance d'une **surveillance permanente et rapprochée** des enfants lors des baignades.

Les ministères chargés de la Santé et des Sports, en partenariat avec l'Institut national de la consommation (INC), lancent à **partir du 17 mai 2023 une nouvelle campagne de prévention des noyades** axée sur les bons gestes à adopter pour une surveillance efficace des baignades avec enfants, sous le slogan « *Vous tenez à eux, ne les quittez pas des yeux !* ».

Cette campagne inclut une **émission « ConsoMag »** dédiée, programmée sur les chaînes de France Télévisions, ainsi qu'une série de **3 témoignages-choc de parents d'enfants** ayant perdu un enfant suite à une noyade. Cette campagne sera également relayée sur les réseaux sociaux et les sites institutionnels.

Un nouveau dispositif de surveillance épidémiologique des noyades estivales

Santé publique France mène depuis 2002, tous les trois ans pendant l'été, des enquêtes permettant de décrire les circonstances des noyades. A la demande du ministre de la Santé et de la Prévention et de la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, **un nouveau dispositif de surveillance épidémiologique des noyades est mis en place** à partir de l'été 2023. Auparavant triennale, la nouvelle surveillance évolue vers un suivi annuel avec l'objectif de produire des **indicateurs de pilotage pour une prévention adaptée durant la saison estivale**.

Du 1^{er} juin au 30 septembre, le nombre de noyades accidentelles totales et celles suivies de décès sera collecté sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM. Ce nouveau dispositif est déployé par Santé Publique

France et le « Système National d’Observation de la Sécurité des Activités Nautiques » (SNOSAN) rattaché à l’École Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVSN).

Plus d’informations sur :

- [Attention aux noyades des enfants – Institut national de la consommation](#)
- [Baignades et activités nautiques - Ministère de la Santé et de la Prévention \(sante.gouv.fr\)](#)
- [Se baigner en toute sécurité - Prévention des noyades | sports.gouv.fr](#)
- [Noyade – Santé publique France \(santepubliquefrance.fr\)](#)
- [Accueil | SNOSAN](#)

Contacts presse :

Ministère de la Santé et de la prévention : 01 40 56 84 00 - presse-dgs@sante.gouv.fr

Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques : 01 40 45 92 04 - sec.presse.sports@sports.gouv.fr

Santé publique France : presse@santepubliquefrance.fr

Institut national de la consommation¹ : 07 87 99 33 90 - communication@inc60.fr

¹ À propos de l’INC : L’Institut national de la consommation (INC) est un Epic (établissement public à caractère industriel et commercial), placé sous la tutelle du ministre de l’Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique. L’INC publie le magazine *60 Millions de consommateurs*, produit les émissions d’information des consommateurs ConsoMag. Ses travaux sont des vecteurs d’accroissement de la qualité des produits, des services, et de l’évolution de la législation. L’INC mène des campagnes d’information grand public d’intérêt général.